Une grève

Kawkab al-Charq, 20 mai 1933

Les gens avaient à peine fini de réfléchir à l'affaire des fonctionnaires qui se plaignent et protestent, et demandent au gouvernement d'examiner leurs doléances — non avec un regard de sympathie et de douceur, mais avec un regard de justice et d'équité, car ils ne veulent que la justice et l'équité ; ils veulent que les portes des promotions et des indemnités leur soient ouvertes comme elles l'ont été aux hauts fonctionnaires, ou que ces portes soient fermées aux hauts fonctionnaires avec fermeté, honnêteté et bonne foi, comme elles leur ont été fermées.

Car il est d'une injustice monstrueuse de faire une différence entre les gens à ce point — de favoriser avec promotions et indemnités celui qui peut s'en passer, et de priver de promotion et d'indemnité celui qui en a besoin pour vivre.

Les gens avaient à peine fini avec cette doléance que les petits fonctionnaires pressaient avec tant d'insistance, qu'une autre doléance leur est apparue, non moins émouvante pour les âmes, non moins blessante pour les cœurs, et non moins propre à susciter le sentiment de justice et d'équité — la doléance que les ouvriers de Thornycroft font valoir depuis longtemps. Des jours et des semaines ont passé depuis que ces ouvriers se sont adressés à la compagnie avec leurs plaintes, lui demandant de changer quelque chose à sa façon de les traiter pour alléger sur eux les fardeaux de la vie et leur permettre de se consacrer à leur travail avec amour et dévouement. La compagnie les a ignorés et a persisté dans cet ignore. Les ouvriers se sont tournés vers le gouvernement dans l'espoir qu'il serve d'intermédiaire entre eux et la compagnie, et qu'il contraigne celle-ci à respecter les termes du contrat de concession. Le gouvernement les a ignorés et a persisté dans cet ignore. Ces ouvriers ont enduré et persévéré, supportant la douleur et l'adversité qu'ils ont supportées, jusqu'à ce que la patience dépasse ses limites — et ils ont cessé le travail et déclaré la grève hier. Il s'était à peine écoulé une journée complète depuis cette déclaration de grève que les journaux publiaient une annonce de la compagnie demandant aux ouvriers de reprendre le travail, les menaçant de licenciement s'ils tardaient à reprendre, et leur accordant un délai de deux jours pour réfléchir, en choisissant entre la soumission au règlement de la compagnie et la capitulation devant le chômage, avec tout ce qu'il entraîne de douleur, de faim et de privation.

Dieu sait que nous n'aimons pas les grèves et n'y inclinons pas ; Dieu sait que nous ne les souhaitons pas aux ouvriers et ne leur conseillons pas d'y persister. Mais ces ouvriers sont des gens comme nous — il est de leur devoir de supporter la douleur, d'être patients face aux épreuves et de lutter dans le chemin de la vie. Mais il est également de leur droit d'être regardés comme des gens qui ressentent, perçoivent, aspirent au bien et espèrent quelque amélioration de leur condition. Si la douleur a été prescrite à tous les hommes, alors le désir

d'alléger la douleur a été permis à tous les hommes. Si la vie ne peut s'arranger sans peine ni labeur, elle ne peut pas non plus s'arranger sans s'efforcer d'alléger la peine et de faciliter le labeur. S'il est du devoir des ouvriers de ne pas nuire à l'intérêt public en faisant grève, il est également du devoir de la compagnie de ne pas nuire à l'intérêt public en chargeant les ouvriers au-delà de ce qu'ils peuvent supporter. Si le public est en droit d'attendre de la compagnie qu'elle permette à ces ouvriers d'accomplir leur tâche l'âme satisfaite, le cœur tranquille, les portes de l'espoir ouvertes devant eux, leur santé préservée et leur vie non exposée au danger — et si le gouvernement a précisément été établi pour rendre justice entre les hommes, pour redresser le tort de l'opprimé face à l'oppresseur, pour protéger le faible du fort et pour réaliser l'intérêt général — alors pour tout cela il était, et demeure, du devoir du gouvernement de servir d'intermédiaire dans le différend qui a surgi entre les ouvriers et la compagnie afin de rétablir l'affaire dans son juste cadre. Nous ne doutons pas que si elle l'avait fait avec fermeté, les ouvriers n'auraient pas été contraints à la grève, et le public n'aurait pas subi les difficultés et les embarras de transport de ces deux derniers jours.

Il est une chose qui rend le devoir du gouvernement dans une situation de ce type d'une plus grande gravité et plus digne d'attention : les conflits qui surviennent entre ouvriers et compagnies en Égypte ne ressemblent pas aux conflits qui surviennent entre ouvriers et capitalistes dans les pays européens — ils sont plus complexes. En Europe, ces conflits se produisent entre des gens dont les classes diffèrent, mais qui sont unis par la race, la patrie et l'intérêt. Quel que soit le parti qui lèse ou exerce une violence excessive sur l'autre, le tort est répréhensible — mais le bien et le mal du travail, son bénéfice et sa perte, reviennent tous à une seule et même nation.

En Égypte, la situation est différente. Les compagnies qui exploitent les ouvriers sont étrangères, et les ouvriers soumis à cette exploitation sont égyptiens. Le bien et le profit du travail reviennent davantage à l'étranger qu'à l'Égyptien. C'est pourquoi l'ouvrier égyptien a doublement besoin de la protection du gouvernement, de sa bienveillance et de sa sympathie. Et c'est pourquoi le gouvernement est fondé à regarder de tels conflits du point de vue de l'intérêt économique et du point de vue de la dignité nationale également.

Ces ouvriers demandent une réduction des heures de travail, et la compagnie reconnaît qu'ils travaillent neuf heures et demie. Le gouvernement est peut-être bien fondé à demander combien d'heures travaillent les ouvriers en Angleterre ou dans d'autres pays d'Europe. Le gouvernement est peut-être bien fondé à observer qu'il n'y a pas de différence entre l'ouvrier européen et l'ouvrier égyptien — tous deux sont obligés de travailler pour vivre, et tous deux ont le droit d'aspirer à améliorer leur condition et à faire progresser leur situation économique et sanitaire. Le climat dans lequel travaille l'ouvrier égyptien est peut-être même davantage un appel à s'occuper de cet ouvrier avec soin et compassion et à alléger les fardeaux qui pèsent

sur lui. Ces ouvriers demandent que leurs salaires soient relevés quelque peu, et le gouvernement est peut-être bien fondé à se renseigner sur les salaires des ouvriers en Europe, et à s'efforcer — non pas, je dis, de mettre sur un pied d'égalité l'ouvrier égyptien et l'ouvrier étranger, car c'est un droit mais peut s'avérer difficile, mais plutôt de rapprocher l'ouvrier égyptien de l'ouvrier étranger dans une certaine mesure. Et si l'ouvrier européen a affirmé son existence, et a parfois été excessif dans cette affirmation, et a revendiqué ses droits et a parfois été insistant dans cette revendication, les compagnies et le gouvernement sont peut-être bien fondés à reconnaître que l'ouvrier égyptien demeure à ce jour modeste — il ne s'est pas laissé aller à l'excès ni à la démesure. Et si l'affirmation par l'ouvrier européen de son existence, son excès dans cette affirmation, et ses revendications de ses droits et son insistance dans ces revendications ont engendré des doctrines en économie et en politique que nous n'aimons pas voir se répandre en Égypte et souhaitons voir retarder dans leur diffusion le plus longtemps possible — alors les compagnies et le gouvernement sont peut-être bien fondés à se montrer bienveillants envers les ouvriers, à les distinguer par quelque sollicitude et compassion pour leur condition, et à s'interposer entre eux et le mécontentement qui est la voie la plus claire et la plus directe vers le désordre et la propagation de ces doctrines dangereuses.

La question n'est pas en réalité un conflit partiel entre des ouvriers et une compagnie, mais une différence fondamentale et essentielle dans la nature des relations entre les compagnies et les ouvriers. Le temps est révolu où les compagnies regardaient les ouvriers comme elles regardent les outils de travail et croyaient avoir le droit de les mobiliser et de les exploiter comme elles mobilisent et exploitent les outils de travail. Ce temps est passé et il est devenu une réalité établie que l'ouvrier est une chose et l'outil en est une autre — et que les ouvriers sont en réalité des associés des capitalistes dans l'exploitation des outils de travail. Si cette compréhension de la relation entre les ouvriers et les compagnies n'a pas encore pleinement émergé en Égypte, il est devenu du droit des compagnies et du gouvernement de la reconnaître, d'y croire, et de l'adopter comme base de ce qui doit être les relations entre eux et les ouvriers.

Il est vraiment remarquable que le gouvernement croie, ou feigne de croire, que la démocratie est le fondement de la relation entre le gouvernant et le gouverné, et que le peuple a le droit de surveiller la conduite du gouvernement dans les affaires publiques — voire d'installer et de renverser les ministères — pour ne pas croire ensuite, ou ne pas feindre de croire, que l'équité exige de reconnaître le droit de l'ouvrier avant celui des capitalistes.

Ce sont là toutes des questions que nous souhaitons voir les compagnies examiner, le gouvernement apprécier, et les compagnies devancer le gouvernement à accepter et à mettre en pratique — avant qu'il ne soit trop tard, et avant que des opinions et des idées dangereuses

ne se répandent parmi ces classes, pour lesquelles nous ne craignons rien tant que le mécontentement et le ressentiment.

Nous espérons et insistons dans notre espoir que le gouvernement regarde tout cela avec sérieux, et serve d'intermédiaire entre les ouvriers et la compagnie — entre tous les ouvriers et toutes les compagnies — d'une médiation qui protège ces ouvriers du mécontentement, des doléances et de la contrainte à la grève.